



Gérer la synchronisation active de SnapMirror

ASA r2

NetApp

February 11, 2026

Sommaire

Gérer la synchronisation active de SnapMirror	1
Reconfigurer ONTAP Mediator ou ONTAP Cloud Mediator pour utiliser un certificat tiers sur les systèmes ASA r2	1
Étape 1 : Supprimer la configuration du médiateur	1
Étape 2 : supprimer le certificat auto-signé	1
Étape 3 : Réinstaller le médiateur avec un certificat tiers	1
Effectuer un basculement planifié des clusters ASA r2 dans une relation de synchronisation active SnapMirror	2
Rétablir la relation de synchronisation active SnapMirror après un basculement imprévu de vos clusters ASA r2	2
Supprimer une relation de synchronisation active SnapMirror sur votre système ASA r2	3
Étape 1 : Terminer la réplication de l'hôte	3
Étape 2 : Supprimer la relation de synchronisation active SnapMirror	3
Supprimez ONTAP Mediator ou ONTAP Cloud Mediator de votre système ASA r2	4

Gérer la synchronisation active de SnapMirror

Reconfigurer ONTAP Mediator ou ONTAP Cloud Mediator pour utiliser un certificat tiers sur les systèmes ASA r2

Si vous configurez ONTAP Mediator ou ONTAP Cloud Mediator avec un certificat auto-signé, vous pouvez reconfigurer le médiateur pour utiliser un certificat tiers. Les certificats tiers peuvent être préférés ou exigés par votre organisation pour des raisons de sécurité.

Étape 1 : Supprimer la configuration du médiateur

Pour reconfigurer le médiateur, vous devez d'abord supprimer sa configuration actuelle du cluster.

Étapes

1. Dans le Gestionnaire système, sélectionnez **Protection > Présentation**.
2. Dans le volet de droite, sous **Médiateurs**, sélectionnez  à côté du pair de cluster avec la configuration de médiateur que vous souhaitez supprimer ; puis sélectionnez **Supprimer**.
Si vous avez plusieurs médiateurs installés et que vous souhaitez supprimer toutes les configurations, sélectionnez  à côté de **Médiateurs** ; puis sélectionnez **Supprimer**.
3. Sélectionnez **Supprimer** pour confirmer que vous souhaitez supprimer la configuration du médiateur.

Étape 2 : supprimer le certificat auto-signé

Une fois la configuration du médiateur supprimée, vous devez supprimer le certificat auto-signé associé du cluster.

Étapes

1. Sélectionnez **Cluster > Paramètres**.
2. Sous **Sécurité**, sélectionnez **Certificats**.
3. Sélectionnez le certificat que vous souhaitez supprimer.
4. Sélectionnez , puis **Supprimer**.

Étape 3 : Réinstaller le médiateur avec un certificat tiers

Après avoir supprimé le certificat auto-signé associé, vous pouvez reconfigurer le médiateur avec le certificat tiers.

Étapes

1. Sélectionnez **Protection > Présentation**.
2. Dans le volet de droite, sous **Médiateurs**, sélectionnez **Ajouter un médiateur**.
3. Sélectionnez le **type de médiateur**.
4. Pour un médiateur **Cloud**, saisissez l'ID d'organisation, l'ID client et le secret client. Pour un médiateur **sur site**, saisissez l'adresse IP, le port, le nom d'utilisateur du médiateur et le mot de passe du médiateur.
5. Sélectionnez un homologue de cluster dans la liste des homologues de cluster éligibles ou sélectionnez **Ajouter un homologue de cluster** pour en ajouter un nouveau.

6. Sous **Certificat**, saisissez les informations du certificat tiers.

7. Sélectionnez **Ajouter**.

Résultat

Le médiateur ONTAP ou le médiateur cloud ONTAP est reconfiguré pour utiliser le certificat tiers. Vous pouvez désormais utiliser le médiateur pour gérer les relations de synchronisation active de SnapMirror .

Effectuer un basculement planifié des clusters ASA r2 dans une relation de synchronisation active SnapMirror

La synchronisation active SnapMirror assure une disponibilité continue des applications critiques en créant une copie de vos données sur un site secondaire et en permettant à vos applications hôtes de basculer automatiquement et de manière transparente en cas de sinistre. Vous devrez peut-être effectuer un basculement planifié de votre relation de synchronisation active SnapMirror pour tester le processus de basculement ou effectuer une maintenance sur le site principal.

Avant de commencer

- La relation de synchronisation active SnapMirror doit être synchronisée.
- Vous ne pouvez pas lancer un basculement planifié lorsqu'une opération non perturbatrice, telle qu'un déplacement d'unité de stockage, est en cours.
- ONTAP Mediator ou ONTAP Cloud Mediator doit être configuré, connecté et en quorum.

Étapes

1. Sélectionnez **Protection > RéPLICATION**.
2. Sélectionnez la relation de synchronisation active SnapMirror que vous souhaitez basculer.
3. Sélectionner  ; puis sélectionnez **Failover**.

Et la suite

Utilisez le `snapmirror failover show` commande dans l'interface de ligne de commande ONTAP (CLI) pour surveiller l'état du basculement.

Rétablir la relation de synchronisation active SnapMirror après un basculement imprévu de vos clusters ASA r2

Sur les systèmes ASA r2, SnapMirror active sync prend en charge les configurations actives/actives symétriques. Dans une configuration active/active symétrique, les deux sites peuvent accéder au stockage local pour les E/S actives. Si le cluster source tombe en panne ou est isolé, le médiateur déclenche un basculement automatique non planifié (AUFO) et prend en charge toutes les E/S depuis le cluster de destination jusqu'à la récupération du cluster source.

Si vous rencontrez une AUFO de votre SnapMirror active sync relationship, vous devez rétablir la relation et reprendre les opérations sur le cluster source d'origine une fois celui-ci remis en ligne.

Avant de commencer

- La relation de synchronisation active SnapMirror doit être synchronisée.
- Vous ne pouvez pas lancer un basculement planifié lorsqu'une opération non perturbatrice, telle qu'un déplacement d'unité de stockage, est en cours.
- Le médiateur ONTAP doit être configuré, connecté et en quorum.
- Pour récupérer les chemins d'E/S perdus ou mettre à jour l'état des chemins d'E/S sur vos hôtes, vous devez effectuer une nouvelle analyse du stockage/des adaptateurs sur les hôtes après la reprise du fonctionnement du cluster de stockage principal.

Étapes

1. Sélectionnez **Protection > RéPLICATION**.
2. Sélectionnez la relation de synchronisation active SnapMirror que vous devez rétablir.
3. Attendez que le statut de la relation affiche **InSync**.
4. Sélectionner  ; puis sélectionnez **Failover** pour reprendre les opérations sur le cluster principal d'origine.

Supprimer une relation de synchronisation active SnapMirror sur votre système ASA r2

Si vous n'avez plus besoin d'un RPO et d'un RTO proches de zéro pour une application métier, vous devez supprimer la protection de synchronisation active SnapMirror en supprimant la relation de synchronisation active SnapMirror associée. Si vous exécutez ONTAP 9.16.1 sur un système ASA r2, vous devrez peut-être également supprimer la relation de synchronisation active SnapMirror avant de pouvoir apporter certaines modifications de géométrie aux groupes de cohérence dans une relation de synchronisation active SnapMirror .

Étape 1 : Terminer la réPLICATION de l'hôte

Si le groupe d'hôtes du cluster source est répliqué vers le cluster de destination et que les groupes de cohérence de destination sont mappés au groupe d'hôtes répliqué, vous devez terminer la réPLICATION de l'hôte sur le cluster source avant de pouvoir supprimer la relation de synchronisation active SnapMirror .

Étapes

1. Dans System Manager, sélectionnez **Host**.
2. À côté d'un hôte contenant le groupe d'hôtes dont vous souhaitez arrêter la réPLICATION, sélectionnez  , puis sélectionnez **Modifier**.
3. Désélectionnez **Répliquer la configuration de l'hôte**, puis sélectionnez **Mettre à jour**.

Étape 2 : Supprimer la relation de synchronisation active SnapMirror

Pour supprimer la protection de synchronisation active SnapMirror d'un groupe de cohérence, vous devez supprimer la relation de synchronisation active SnapMirror .

Étapes

1. Dans System Manager, sélectionnez **protection > réPLICATION**.
2. Sélectionnez **Destinations locales** ou **Sources locales**.
3. À côté de la relation de synchronisation active SnapMirror que vous souhaitez supprimer, sélectionnez  ;

puis sélectionnez **Supprimer**.

4. Sélectionnez **Libérer les instantanés de base du groupe de cohérence source**.
5. Sélectionnez **Supprimer**.

Résultat

La relation de synchronisation active SnapMirror est supprimée et les instantanés de base du groupe de cohérence source sont libérés. Les unités de stockage du groupe de cohérence ne sont plus protégées par la synchronisation active SnapMirror .

Et la suite ?

"[Configuration de la réplication Snapshot](#)" pour copier le groupe de cohérence vers un emplacement géographiquement distant à des fins de sauvegarde et de reprise après sinistre.

Supprimez ONTAP Mediator ou ONTAP Cloud Mediator de votre système ASA r2

Vous ne pouvez utiliser qu'un seul type de médiateur à la fois pour la synchronisation active SnapMirror sur votre système ASA r2. Si vous choisissez de modifier votre type de médiateur, vous devez supprimer votre instance actuelle avant d'installer une autre instance.

Étapes

Vous devez utiliser l'interface de ligne de commande ONTAP (CLI) pour supprimer ONTAP Mediator ou ONTAP Cloud Mediator.

Médiateur ONTAP

1. Supprimer ONTAP Mediator :

```
snapmirror mediator remove -mediator-address <address> -peer-cluster  
<peerClusterName>
```

Exemple:

```
snapmirror mediator remove -mediator-address 12.345.678.90 -peer  
-cluster cluster_xyz
```

Médiateur cloud ONTAP

1. Supprimer ONTAP Cloud Mediator :

```
snapmirror mediator remove -peer-cluster <peerClusterName> -type cloud
```

Exemple:

```
snapmirror mediator remove -peer-cluster cluster_xyz -type cloud
```

Informations associées

- ["supprimer le médiateur SnapMirror"](#)

Informations sur le copyright

Copyright © 2026 NetApp, Inc. Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis. Aucune partie de ce document protégé par copyright ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit ou selon quelque méthode que ce soit (graphique, électronique ou mécanique, notamment par photocopie, enregistrement ou stockage dans un système de récupération électronique) sans l'autorisation écrite préalable du détenteur du droit de copyright.

Les logiciels dérivés des éléments NetApp protégés par copyright sont soumis à la licence et à l'avis de non-responsabilité suivants :

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR NETAPP « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIES EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI SONT EXCLUES PAR LES PRÉSENTES. EN AUCUN CAS NETAPP NE SERA TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU EXEMPLAIRES (Y COMPRIS L'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES DE SUBSTITUTION, LA PERTE DE JOUSSANCE, DE DONNÉES OU DE PROFITS, OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA DOCTRINE DE RESPONSABILITÉ, QU'IL S'AGISSE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME SI LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

NetApp se réserve le droit de modifier les produits décrits dans le présent document à tout moment et sans préavis. NetApp décline toute responsabilité découlant de l'utilisation des produits décrits dans le présent document, sauf accord explicite écrit de NetApp. L'utilisation ou l'achat de ce produit ne concède pas de licence dans le cadre de droits de brevet, de droits de marque commerciale ou de tout autre droit de propriété intellectuelle de NetApp.

Le produit décrit dans ce manuel peut être protégé par un ou plusieurs brevets américains, étrangers ou par une demande en attente.

LÉGENDE DE RESTRICTION DES DROITS : L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le gouvernement sont sujettes aux restrictions énoncées dans le sous-paragraphe (b)(3) de la clause Rights in Technical Data-Noncommercial Items du DFARS 252.227-7013 (février 2014) et du FAR 52.227-19 (décembre 2007).

Les données contenues dans les présentes se rapportent à un produit et/ou service commercial (tel que défini par la clause FAR 2.101). Il s'agit de données propriétaires de NetApp, Inc. Toutes les données techniques et tous les logiciels fournis par NetApp en vertu du présent Accord sont à caractère commercial et ont été exclusivement développés à l'aide de fonds privés. Le gouvernement des États-Unis dispose d'une licence limitée irrévocable, non exclusive, non cessible, non transférable et mondiale. Cette licence lui permet d'utiliser uniquement les données relatives au contrat du gouvernement des États-Unis d'après lequel les données lui ont été fournies ou celles qui sont nécessaires à son exécution. Sauf dispositions contraires énoncées dans les présentes, l'utilisation, la divulgation, la reproduction, la modification, l'exécution, l'affichage des données sont interdits sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de NetApp, Inc. Les droits de licences du Département de la Défense du gouvernement des États-Unis se limitent aux droits identifiés par la clause 252.227-7015(b) du DFARS (février 2014).

Informations sur les marques commerciales

NETAPP, le logo NETAPP et les marques citées sur le site <http://www.netapp.com/TM> sont des marques déposées ou des marques commerciales de NetApp, Inc. Les autres noms de marques et de produits sont des marques commerciales de leurs propriétaires respectifs.